Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 70 (1975)
Heft: 1-fr

Artikel: 70 ans de "Heimatschutz" : pas de quoi pavoiser
Autor: Ganz, J.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-174467

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

70 ans de «Heimatschutz» – pas de quoi pavoiser

Des principes – dépassés ou éternels?

1905 «Ce qui est en jeu, c'est la *beauté* de notre pays, c'est son *identité,* telle qu'elle résulte d'une évolution plusieurs fois séculaire. Mais l'ennemi à combattre prend de nombreuses formes. Tantôt c'est l'*incompréhension* d'une foule mal dirigée, tantôt un goût excessif du *profit,* tantôt le manque d'*éducation* esthétique et historique de gens qui, dans d'autres domaines, sont capables de grandes choses; ce sont là des manifestations qui, en soi, ont leur justification, mais qui, par leurs abus, ont causé de graves dégâts.» A. Burckhardt-Finsler (revue No 1/2 1955, p. 4, éd. allemande).

1909 «*Heimatschutz* veut dire collaboration au bien de la population par l'ennoblissement et l'embellissement du cadre quotidien, soit la sauvegarde des beautés qui lui ont été léguées par l'éveil du peuple à la jouissance de ce qui est beau. Notre but est un développement du sens esthétique, une prise de conscience de toute la population du pouvoir qu'a la beauté d'apporter le bonheur.» Paul Haeberlin (dans A. Knoepfli, *Denkmalpflege* 1972, p. 42).

1930 «... *Heimatschutz* en tant que fait *moral,* en tant que contre-courant opposé à une exploitation purement *matérialiste* des beautés de notre pays.» «Non pas que nous ayons peu de considération pour les spécialistes; nous avons besoin d'eux et nous en avons toujours avec nous des plus compétents et des plus fins; mais le *Heimatschutz* n'est pas une spécialité, ni une science, ni une profession: c'est un *état d'esprit.*» «La revue devrait être le plus élégant de nos *moyens de propagande et de combat,* tâche qu'elle a assumée de la meilleure façon.» Gerhard Boerlin (revue No 1/2 1955, p. 7/8, éd. allemande).

1955 «Les hommes éminents qui nous ont précédés ont sans nul doute déposé le levain dans l'esprit populaire, et ils sont parvenus – en particulier grâce à la revue – à faire de l'idée du *Heimatschutz* une *puissance morale,* ou tout au moins une part de la mauvaise *conscience* des Suisses fervents amis du progrès.» E. Laur.

«Les écus d'or, qui ruissellent chaque année, ont orienté la principale activité de la Ligue dans le domaine auquel elle aspirait de tout temps: la sauvegarde du patrimoine architectural des régions rurales. Les villes, aujourd'hui surtout, sont facilement en mesure, et enclines aussi, à sauvegarder leurs monuments historiques, leurs rues et leurs places, par leurs propres moyens – quand elles ne les sacrifient pas au trafic et à d'autres idoles.» E. Laur.

«Nous devons nous immiscer de plus en plus dans l'organisme sans cesse en transformation de nos cités, et n'avons pas le droit d'abandonner leur aspect futur aux administrations, aux spécialistes et à la spéculation qui fait tout sauter.» E. Burckhardt (revue No 1/2 1955, p. 10/11, éd. allemande).

1970 «Le progrès de la science, de la technique et du trafic ne peut ni ne doit outrepasser la limite que l'homme peut encore supporter, et qu'il peut maîtriser moralement...» Ariste Rollier (revue No 4/1970, p. 84).

Le «Heimatschutz» entre l'euphorie de la protection de l'environnement et la nostalgie du passé

Ces citations, propres à susciter la réflexion, faciliteront l'examen du présent et de l'avenir.

Les sentiments et les idées qui animent nos membres et sympathisants ressortissent à la conception chrétienne, humaniste et libérale qui, adaptée aux circonstances politiques et sociales d'aujourd'hui, garde toute sa valeur pour le présent comme pour l'avenir. Le vocabulaire et son emploi ont naturellement changé. Au lieu du progrès et de l'évolution, nous avons le *trend*; et nous n'avons plus le besoin de stimuler et de convaincre, mais seulement de motiver.*

On a vu disparaître aussi la tendance du Heimatschutz à se distancer, avec quelque sectarisme, d'institutions analogues. Un exemple: nos rapports avec les services officiels de protection du patrimoine architectural ressemblaient naguère à ceux du chat et de la souris (cela sans préciser quelle était la distribution des rôles). A l'époque, tandis que la Ligue se préoccupait surtout de la protection des paysages et des sites, les institutions d'Etat ne

* *Mot anglais utilisé par l'auteur (note du traducteur).*

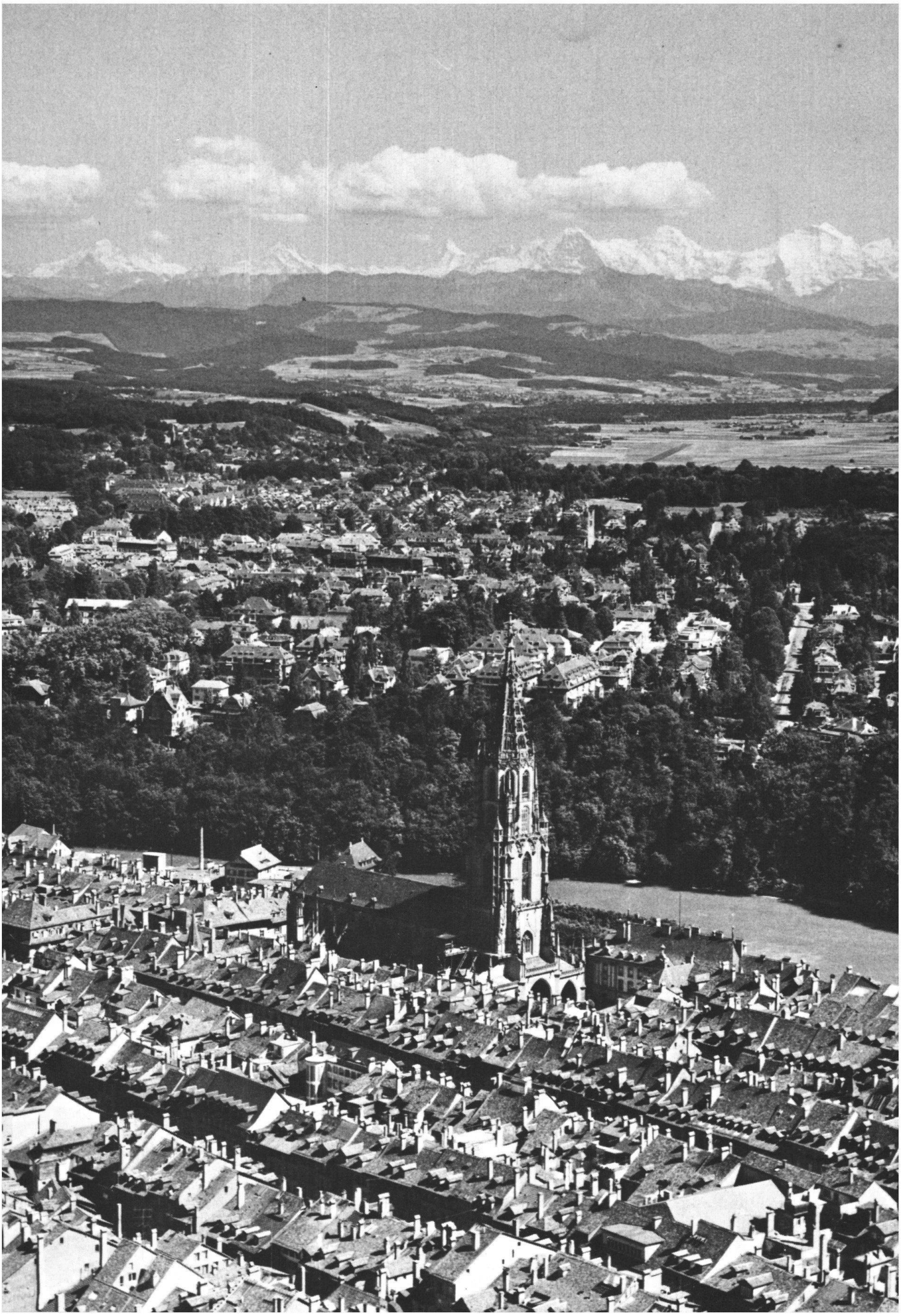

s'intéressaient, pour leur part, qu'aux monuments les plus prestigieux, et même, assez souvent, qu'à certaines de leurs parties (oriels, par exemple). Dans les années cinquante, la Ligue menaçait de se retirer à la campagne, pour se consacrer principalement aux jolis petits monuments: l'aspect romantique de la beauté architecturale semblait alors dominer sans conteste. Les services officiels, en revanche, s'intéressaient plutôt aux ensembles, et commençaient à chercher la vérité historique avec des moyens techniques renforcés.

Ces rappels très sommaires n'ont d'autre but que de faire mieux sentir la joie qu'on éprouve aujourd'hui à constater que les énormes dangers qui menaçaient notre environnement dans les années soixante ont suscité un prometteur regroupement des forces. La Ligue du patrimoine et les institutions officielles ont compris que leurs tâches respectives formaient un tout et ne pouvaient être menées à chef (en collaboration avec d'autres organisations analogues) qu'en commun. La nouvelle «image» du *Heimatschutz* qui en est résultée, dans la période d'exploration et d'intense activité des années septante, est peut-être plus un frein qu'un stimulant, mais ne doit pas paralyser notre volonté de rajeunir la Ligue et de la pourvoir des moyens et des méthodes conformes aux temps nouveaux. Ceci nous amène au problème de nos objectifs, qui doit sans cesse être soumis à un examen critique, et qu'il nous faut résoudre en nous appuyant sur la réalité, à égale distance de «l'euphorie de la protection de l'environnement» et de la nostalgie du passé.

Le «Heimatschutz» en tant que bon saint Nicolas ou administrateur du patrimoine culturel du pays

Il y a dix ans, notre revue publiait un article sur la protection du patrimoine en Angleterre et en Ecosse (No 4/1965). Il semble être resté sans grand écho, et rares sans doute sont ceux qui se sont sérieusement demandé si et de quelle façon le *Heimatschutz* pourrait jouer en Suisse un rôle semblable et assumer les mêmes tâches – avec, bien entendu, toutes les adaptations commandées par les conditions particulières de notre pays – que l'organisation britannique.

Le lancement de l'Ecu d'or, en 1945, fut un événement lumineux dans l'histoire de notre association. La direction prise alors fut-elle judicieuse? On peut se poser la question, quand on fait un retour en arrière et qu'on relit ce numéro anglais. Il est cependant vain de se disputer aujourd'hui avec des «si»... De plus, nous devons nous garder d'essayer de «rattraper» maintenant (on pourrait tout au plus renoncer aux objectifs déjà prévus pour l'Ecu d'or) ce qui aurait dû être fait naguère: les biens-fonds et les bâtiments anciens ne peuvent plus être acquis aux prix des années cinquante, et les banques ne peuvent plus consentir de prêts comme c'était encore le cas récemment. Nous avons définitivement laissé passer nos chances d'acheter des édifices dignes de protection pour les assainir, les restaurer et les transmettre grevés des servitudes nécessaires. La Ligue du patrimoine national continue à distribuer de menus dons à ceux qui en font correctement la demande – sans critères, sans sélection, sans charges dûment couchées par écrit.

Qu'est-il advenu, au cours des années, des monuments ainsi subventionnés? Quel a été le sort des «objets» de l'Ecu d'or? Qui a profité des sites mis en valeur par la Ligue?

«Heimatschutz» 1975

Pour cette grande année, il nous faut oublier nos propres ombres et nous tourner vers l'avenir. Et il convient, en dépit des changements politiques, économiques et sociaux, de ne pas perdre de vue notre patrimoine architectural: et non seulement le préserver, mais lui donner une vie nouvelle, et créer à son intention, par un aménagement judicieux de ce qui l'entoure, l'espace nécessaire pour «respirer». N'hésitons pas à nous lancer dans l'arène politique et à militer, par exemple, pour l'introduction du droit de recours (en matière de protection des sites) sur le plan cantonal et communal également, ou pour la réforme du droit foncier. Le risque de trébucher parfois ne doit pas nous effrayer.

Le ballon de la «haute conjoncture» qui, il y a peu de temps encore, semblait près de s'envoler dans l'infini, s'est récemment dégonflé et sa surface se plisse (ce n'est pas malsain, car les rides font partie de la vie). Le pessimisme suisse, qui se répand dès que ralentit la croissance, ne doit pas nous contaminer – notre pays continue d'être parmi les plus riches.

Dans les circonstances présentes, la Ligue du patrimoine national ne peut compter élargir son assise financière. Les moyens dont nous disposons ne doivent donc être engagés que dans le cadre d'une po-

«La vieille ville, pour les Bernois, représente «la ville»: c'est la patrie elle-même» (Kurt Marti).

litique globale. Le rôle de bon saint Nicolas, qui distribue à chacun de petits cadeaux, doit être réexaminé.
Le poids de notre action doit porter sur le domaine du droit, tant sur la plan fédéral que cantonal et communal. C'est avant tout une question d'organisation. En d'autres termes, nous devons consacrer nos moyens à une activité de propagande et d'information, et à l'engagement de spécialistes qualifiés, dont en tout cas un juriste. Notre conseiller technique R. Steiner ayant fait en 1972 une étude approfondie des mesures juridiques qui s'imposent, nous nous bornerons ici à mettre en relief les tâches et les vœux les plus urgents. Leur réalisation prendra une signification particulière en l'Année européenne du patrimoine architectural (que n'a-t-elle été prévue pour 1965!).

A droite: Un grenier de l'Emmental parachuté en Obwald et aménagé en chalet de week-end est du «Heimatschutz» très mal compris.

Ci-dessous: Ce paysage obwaldien, avec ses chalets, est bien équilibré.

Buts de la politique du «Heimatschutz»

a) La *loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage* est en vigueur depuis 1962, et nombre de services fédéraux n'en connaissent toujours pas l'existence. Aussi tous les cas patents doivent-ils être portés à l'échelon le plus élevé, et il s'agit au surplus de parler haut et ferme lorsqu'on cherche (comme dans le cas de Faido) à tourner la loi par des manigances de certains services. Dans les milieux mêmes du *Heimatschutz,* on ignore souvent que cette loi s'applique aussi aux cas où la Confédération n'intervient qu'indirectement par des subventions; exemples: construction de silos, fermes à l'écart des localités. Concernant les bâtiments postaux ou ferroviaires, rappelons que la loi oblige à tenir compte des normes en usage sur le plan local.

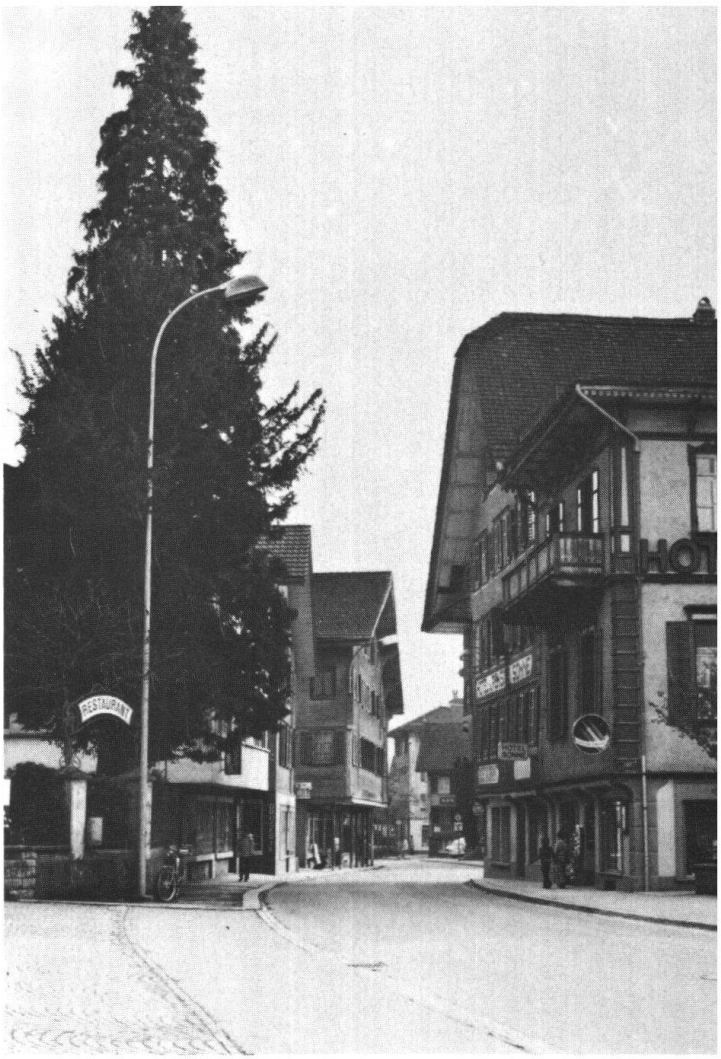

Les proportions et l'emplacement des bâtiments jouent un rôle capital pour la structure et l'aspect d'une localité.

L'église de Stalden, au-dessus de Sarnen, a pour pendant une maison-cube qui est avec elle en parfaite désharmonie.

b) Les beaux sites urbains et villageois d'avant 1800 ne représentent plus qu'une modeste fraction de la surface bâtie de notre pays: la partie de beaucoup la plus grande est couverte de bâtiments figés au garde-à-vous: leurs emplacements ont été imposés par des *plans d'alignement;* conçus à deux dimensions par des spécialistes du trafic, ils n'ont rien de commun avec les volumes et les espaces entre bâtiments. Aussi est-il urgent que, dans les localités harmonieusement constituées, ces plans soient tracés *autour des bâtiments existants.* Ainsi les intervalles seront-ils de nouveau considérés par l'architecte comme des espaces à façonner et par les habitants (en tant que piétons) comme des espaces où l'on peut vivre, et seront-ils nettement séparés des surfaces réservées au trafic. En nous engageant sur cette voie, nous créerons des modèles pour les cités modernes.

c) Parallèlement, il sied de modifier les plans d'extension et les règlements de construction. La plupart des localités ont été (et continuent à être) défigurées par un trop grand nombre d'étages et autres procédés ayant pour but le rendement financier: la fièvre de la construction a été trop forte et les édifices anciens ne rapportaient apparemment pas assez. De même qu'on a procédé dans les campagnes à un zonage – pour le profit, véritablement, du propriétaire –, de même exactement peut-on et doit-on, dans l'intérêt général, créer des zones dans les belles localités, de telle manière qu'on ne puisse plus construire qu'en vertu d'un *plan d'aménagement,* l'aspect et les proportions préexistants servant de critères pour les bâtiments neufs. Là encore, on créera progressivement des modèles de lotissements modernes plus humains, à l'extérieur des centres historiques.

d) Dans l'intérêt général, le *droit de succession* et la *législation fiscale* doivent être considérés davantage du point de vue de la sauvegarde du patrimoine historique (dont font également partie, par exemple, les parcs et jardins), et modifiés en conséquence.

e) Le droit de recours du *Heimatschutz* sur le terrain cantonal et communal est encore à peine sorti des limbes. Et pourtant, il se légitimerait, dans des cas graves d'atteinte et d'enlaidissement, si les plus récents arrêts du Tribunal fédéral étaient pris en considération. Voilà le sujet d'une très utile étude pour un juriste.

f) La loi sur l'encouragement à la construction de logements est applicable aussi aux bâtiments anciens; en ce cas, le maintien de la substance historique doit être combiné avec une restauration permettant la nouvelle utilisation pratique de l'édifice. Ce qui implique une bonne entente entre le *Heimatschutz,* les services officiels de protection des monuments, et les organes responsables de l'encouragement à la construction.

Ces quelques exemples peuvent suffire à montrer le vaste champ d'action du *Heimatschutz* pour les prochaines années: informer, convaincre et faire une «percée» politique, sur le plan communal, cantonal et fédéral. En même temps, la Ligue doit davantage encourager les initiatives individuelles et locales, distribuer des conseils juridiques et tactiques, accorder des appuis financiers. Un nombre élevé de membres n'a pas une importance déterminante, mais les nombreux sympathisants «silencieux» doivent être enrôlés pour des interventions limitées dans l'espace et la durée, dont l'idée est dans l'air, et des objectifs concrets doivent être visés avec leur concours. Si la Ligue du patrimoine national s'engage avec persévérance dans cette direction, son avenir est assuré. *J. Ganz*

«La maison, raide et laide, qui se trouve là maintenant, ne répare pas la brèche qu'elle a faite dans un ensemble vivant; elle la rend manifeste» (Adolf Muschg).

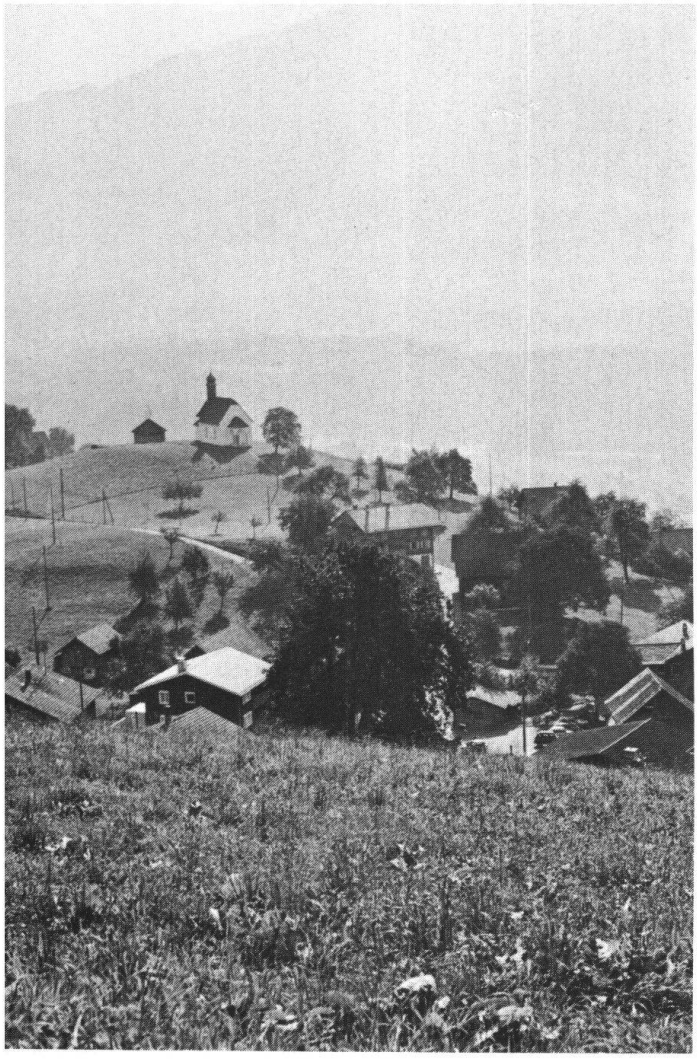

A gauche: La chapelle couronne une colline derrière laquelle un groupe de maisons se niche harmonieusement dans une combe.

Ci-dessous: Les éléments d'un quartier neuf en expansion doivent s'adapter au paysage.